

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
jeudi 18 octobre 2012

**Service instructeur**

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2012-10-2-3

**Service consulté**

Agence de Développement Touristique  
de Haute-Alsace

**AIDES EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES**

Résumé : Il est proposé d'attribuer un montant global de subventions de 14 000 € en faveur de 2 porteurs de projets.

Un dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, commun aux deux Départements, a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 afin d'encourager l'amélioration qualitative de l'offre alsacienne de meublés de tourisme et chambres d'hôtes classés et labellisés.

I- Projet d'investissements

Deux dossiers sont soumis à votre examen dans le présent rapport et dont le détail figure dans le tableau joint en annexe. Le montant total de subventions susceptible d'être attribué s'élève à 14 000 €.

II- Dossier de Mme Monique UFLAND

Une subvention de 1 381 € a été accordée à Mme Monique UFLAND pour la modernisation d'un meublé de tourisme, labellisé « Gîtes de France » à JEBSHEIM, lors de la Commission Permanente du 26 novembre 2010.

Le règlement financier actuellement en vigueur prévoit que le bénéficiaire de la subvention dispose de deux ans pour la réalisation du programme et la présentation des pièces justificatives.

Mme UFLAND a informé par courrier le Département qu'elle ne sera pas en mesure de réaliser le programme prévu dans le délai imparti, en raison du retard pris lors de l'exécution des travaux. Aussi, elle sollicite le prolongement de la durée de validité de l'aide jusqu'à fin février 2013.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de donner votre accord sur l'attribution de deux subventions au titre du dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, selon le tableau joint en annexe, pour un montant total de 14 000 € ;
- de prolonger, jusqu'au 1er mars 2013, la durée de validité de l'aide attribuée à Mme Monique UFLAND lors de la Commission Permanente du 26 novembre 2010 ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

### Dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes

N° opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention	Label	Nombre d'équipements
HEB04147	<b>M. et Mme GROSS Vincent</b> Création d'un meublé de tourisme à GUEBERSCHWHR	35 000 € (plafond)	20%	7 000 € (plafond)	Gîtes de France	1
HEB04148	<b>M. et Mme WAGNER Christian</b> Création d'un meublé de tourisme à BENNWHR	35 000 € (plafond)	20%	7 000 € (plafond)	Clévances ou Gîtes de France	1
	<b>Total</b>	<b>70 000 €</b>		<b>14 000 €</b>		<b>2</b>

Ces dossiers ne font pas l'objet d'autres financements de la part des collectivités territoriales.